

FCPR

SIPAREX MULTI ACCESS

Lettre au 30 juin 2024



VOUS ÊTES SOUSCRIPTEUR DU FCPR SIPAREX MULTI ACCESS

ACTUALITÉ DU FONDS

Depuis sa création en décembre 2022, le FCPR Siparex Multi Access a constitué la totalité de son portefeuille en investissant dans un total de 12 fonds professionnels gérés par le Groupe Siparex sur des stratégies d'investissements diversifiées (cf. page 4) tant sur le plan des segments du marché du private equity que des typologies d'entreprises financées.

Dans la section « Focus investissements » en page 2 de cette Lettre, nous vous présenterons les entreprises Passman et Kercia, investies ces 12

derniers mois respectivement par les fonds en portefeuille Siparex ETI 5 et Capital Entrepreneurs 5. Le portefeuille constitué par le FCPR Siparex Multi Access était composé au 30 juin 2024 de 170 entreprises (par transparence) à 84% françaises, présentes dans toutes les régions de France et dans une grande diversité de secteurs d'activité, à commencer par les activités contribuant à la transition climatique et énergétique (environ 25% de la valeur du portefeuille).

Retrouvez l'actualité de votre FCPR sur www.siparex-multiaccess.fr

FCPR : Fonds Commun de Placement à Risques Agréé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF) régi par les articles L214-28 et suivants du Code Monétaire et Financier et représenté par sa société de gestion Sigefi Private Equity.

Un investissement dans le Fonds présente un risque de perte en capital. Document à caractère promotionnel destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la directive MIF 2.

FOCUS INVESTISSEMENTS

MORCEAUX
CHOISIS
2024

passman.

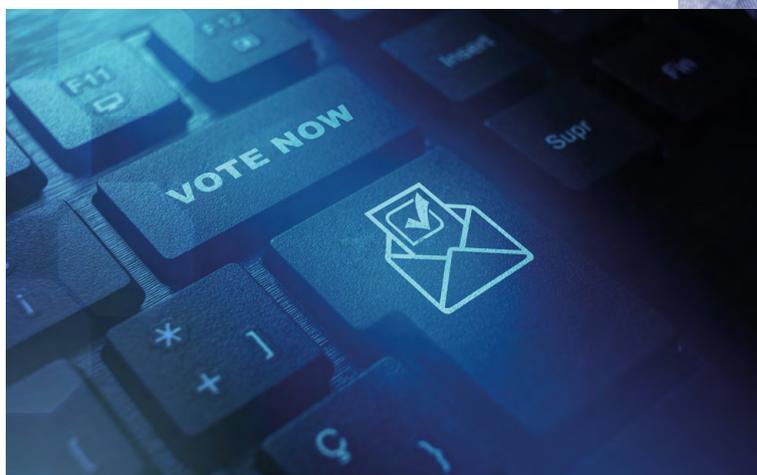
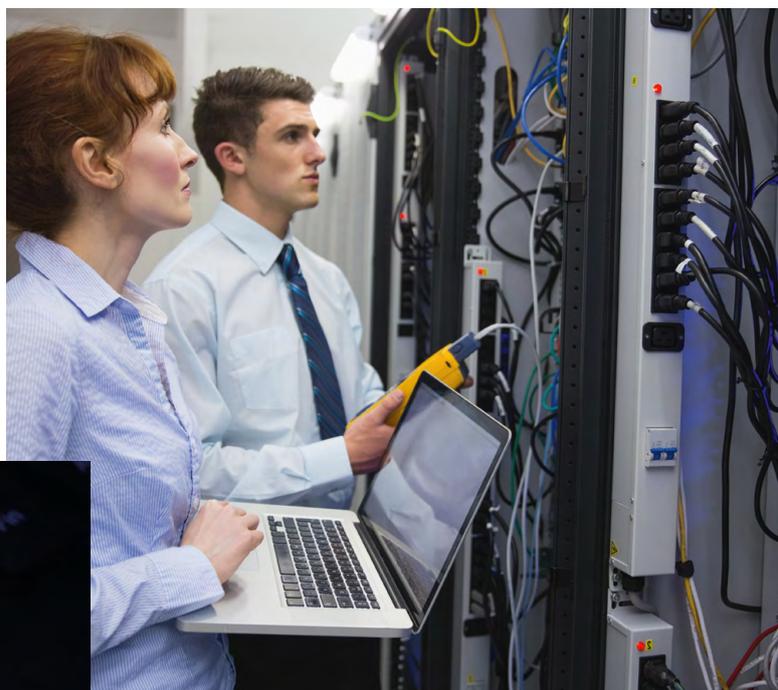
SIPAREX ETI 5

Fondée en 1995, la société Passman est une société lyonnaise leader des solutions connectées en France et en Belgique à destination des établissements d'accueil (hôtellerie traditionnelle et de plein air) et des établissements de soins (EHPAD).

L'entreprise qui emploie près de 300 personnes se positionne comme un « one stop shop » proposant à plus de 6 000 établissements une offre clé en main de gestion de réseau sur mesure et multi-technologies (Wi-fi, IPTV, affichage dynamique, ...).

Elle inscrit également son développement dans l'écosystème de la « Climate Tech » grâce à sa nouvelle solution « Pass Energy » de gestion sans fil de la performance énergétique des établissements permettant jusqu'à 40% d'économies d'énergie.

Le financement de la société mis en place en 2023 accompagne la poursuite de la croissance de la société en France et à l'international avec déjà une acquisition structurante réalisée dans le courant de l'été 2024 (+30% de chiffre d'affaires).



kercia

CAPITAL ENTREPRENEURS 5

Créé en 2007, Kercia est un des leaders français des solutions sécurisées de vote électronique multicanal (papier, internet, smartphone, ...) à destination des entreprises et des collectivités, marché profond, en particulier auprès des PME dont le taux d'équipement est encore très faible.

L'entreprise est en forte croissance portée par un contexte réglementaire favorable aux votes électroniques (loi El Khomri et Ordonnance Macron notamment) : pour les employeurs et les services RH, le vote électronique permet (i) un gain de temps ainsi qu'une simplification des démarches, (ii) une grande fiabilité, (iii) une augmentation du taux de participation et (iv) un retour sur investissement significatif.

SIPAREX MULTI ACCESS

SITUATION AU 30 JUIN 2024

Valeur nominale unitaire	1 000,00 €
Valeur liquidative unitaire	1033,65 €
Évolution sur 12 mois	+4,3%

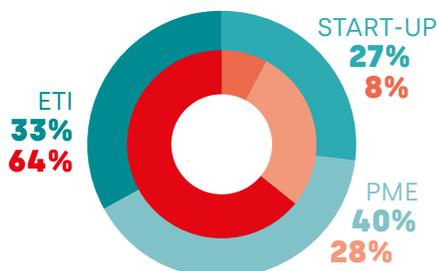
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

La valeur des parts du FCPR, reflet notamment de la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR TAILLE D'ENTREPRISE

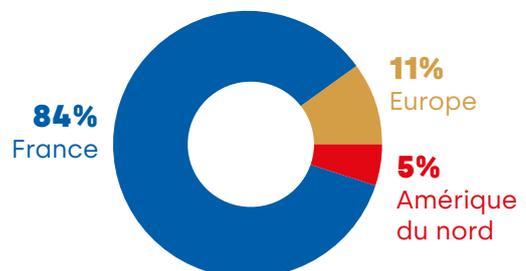
En nombre d'entreprises investies

En valeur par transparence



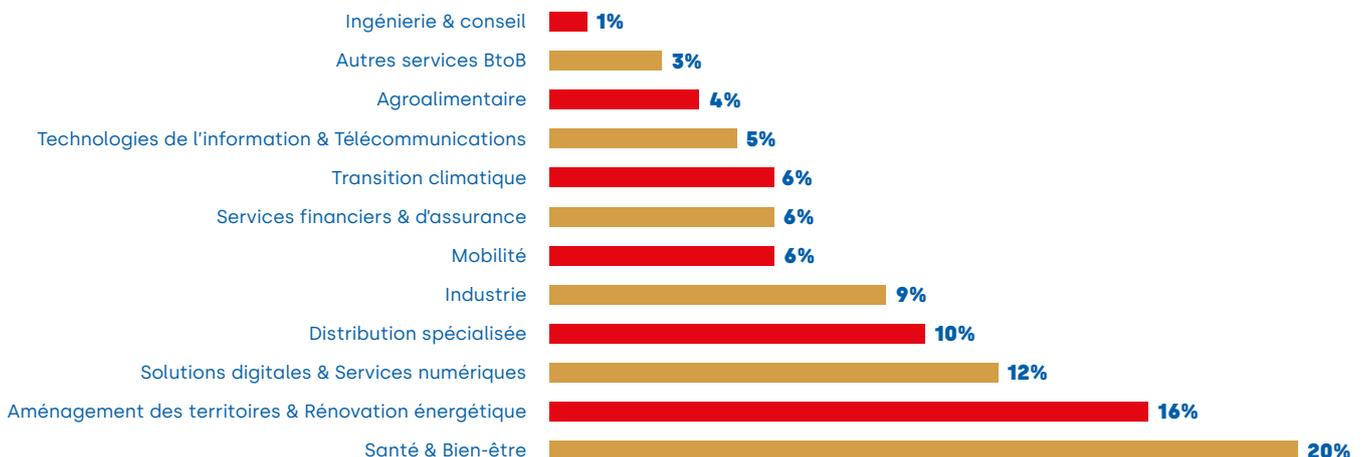
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

En nombre d'entreprises investies



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

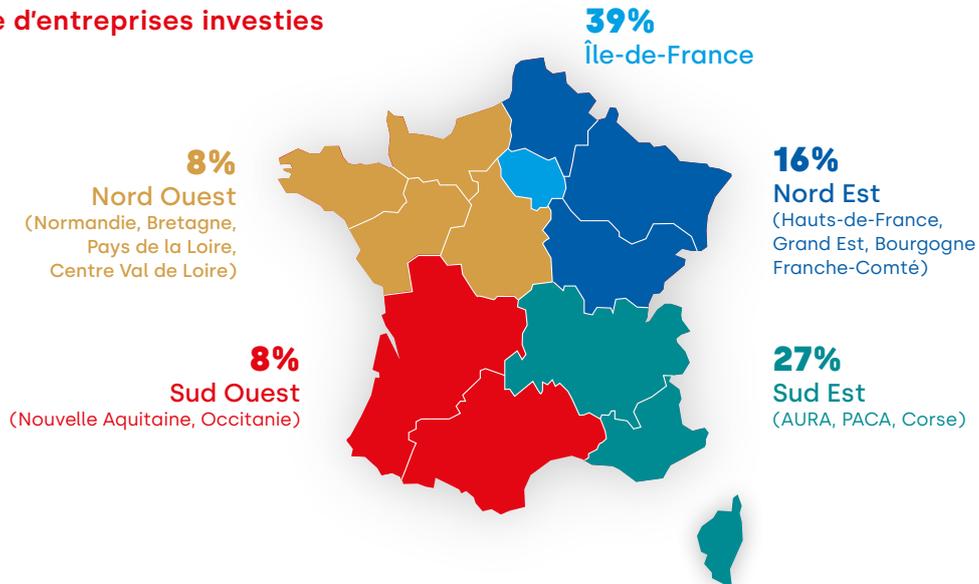
en valeur par transparence



SIPAREX MULTI ACCESS

RÉPARTITION REGIONALE DU PORTEFEUILLE FRANCE

en nombre d'entreprises investies



PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2024

Au 30 juin 2024, le FCPR Siparex Multi Access est investi dans 12 fonds institutionnels gérés par le Groupe Siparex.

Nom	Description	Répartition des engagements du FCPR
Siparex MidCap 4	Financement en capital des grosses PME	34%
Siparex MidCap 3		5%
Siparex ETI 5	Financement en capital des ETI	8%
Siparex ETI 4		9%
Siparex Transatlantique	Financement en capital des PME et ETI se développant sur un axe franco-canadien	2%
Siparex Entrepreneurs 5	Financement en capital des petites PME	8%
Capital Entrepreneurs 5		8%
Siparex Intermezzo 2	Financement en obligations des PME et des ETI	5%
Fonds Obligations Relance France	Financement en obligations des PME et des ETI	8%
TiLT Capital Fund 1	Financement en capital des entreprises de la transition énergétique	8%
XAnge 4	Financement en capital des startups	6%
XAnge Digital 3		1%

FCPR

SIPAREX MULTI ACCESS

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Société de Gestion : Sigefi Private Equity

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A

Date de création : 15 décembre 2022

Date de fin de vie : 15 décembre 2032

Le FCPR a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro FCR20210012.

Valorisation semestrielle auditée complétée de valorisation bimensuelle.



AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs de Parts du FCPR Siparex Multi Access est attirée sur le fait que votre investissement est bloqué pendant une durée d'au moins dix (10) ans suivant la Date de Constitution, soit jusqu'au 15 décembre 2032 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) est principalement investi indirectement dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement, disponible sur le site internet www.siparex-multiaccess.fr ou auprès de votre Conseiller.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

SIPAREX MULTI ACCESS

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital

Le FCPR n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi par les porteurs de parts ne leur soit pas intégralement restitué.

Risque lié aux fonds sous-jacents et à leurs actifs

La performance du FCPR dépendra en grande partie du succès des fonds dans lesquels le fonds sera investi et des entreprises dans lesquelles ces fonds seront investis. Or l'évolution de ces entreprises pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts des fonds sous-jacents et donc de la valeur liquidative des parts du fonds.

Risques liés à la durée de vie des Fonds Sous-Jacents

Bien que la Société de Gestion ne sélectionnera que des Fonds Sous-Jacents qui, à la date du premier investissement par le Fonds dans ces derniers, auront une durée de vie compatible avec celle du Fonds, le Fonds pourrait malgré tout, à la fin de sa durée de vie, se retrouver encore investi dans des Fonds Sous-Jacents non encore totalement liquidés. Même si le Fonds pourra sortir des Fonds Sous-Jacents par l'intermédiaire d'une opération secondaire pour lui permettre de respecter sa durée de vie, la faculté de réaliser une telle opération dans des conditions notamment de prix conformes à l'intérêt des porteurs de parts, dépendra de la profondeur du marché à la date où l'opération est envisagée, des conditions de sortie proposées, des opportunités existantes, etc., si bien qu'il ne peut y avoir aucune garantie sur le fait que le Fonds réussira à céder les parts des Fonds Sous-Jacents dans des conditions et à des dates de sortie favorables.

Risque lié à la valeur des actifs du Fonds au moment des cessions

Les actifs dans lesquels le Fonds sera investi feront l'objet d'évaluations conformément aux règles de valorisation prévues à l'ARTICLE 13.1 du règlement du FCPR. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la Valeur Liquidative des parts du Fonds. Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que ces actifs soient cédés à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.

Risque de non liquidité des actifs

Le FCPR investissant principalement dans des parts de fonds non cotés et dans lesquels il n'y a pas de droit à demander le rachat anticipé, les parts qu'il détiendra seront peu ou pas liquides.

Risque lié à la durée de vie du Fonds

Le Fonds a une durée de vie de dix (10) ans suivant la Date de Constitution (sauf cas de dissolution anticipée visés à l'ARTICLE 28 du Règlement). Bien que la Société de Gestion fera ses meilleurs efforts pour que les actifs du Fonds soient cédés au plus tard à la fin de vie du Fonds, la Société de Gestion ne peut garantir qu'elle arrivera à céder l'ensemble des actifs du Fonds (dans des conditions conformes à l'intérêt des porteurs de parts) avant cette date.

D'autres risques sont décrits dans le règlement du FCPR Siparex Multi Access à l'article 4.7